



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

OPCVM de droit français

MIROVA ACTIONS EURO

L'OPCVM est un nourricier de l'OPC maître
Mirova Euro Sustainable Equity Fund

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2024

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux Comptes : Forvis Mazars



Sommaire

Page

1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	6
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	7
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	8
2. Engagements de gouvernance et compliance	9
3. Frais et Fiscalité	30
4. Certification du Commissaire aux comptes	31
5. Comptes de l'exercice	36
6. Annexe(s)	89



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Le fonds/compartiments MIROVA ACTIONS EURO investit la totalité de son actif dans les parts/actions de l'OPC maître et, à titre accessoire, en liquidités.

Sur l'exercice 2024, le portefeuille Mirova Actions Euro (portefeuille 118) affiche les performances suivantes :

- o FR0013488061 Perf nette 10,937 % Perf bench 9,490 %
- o FR0012925774 Perf nette 10,486 % Perf bench 9,490 %
- o FR0010091116 Perf nette 9,57 % Perf bench 9,490 %

L'année 2024 a été marquée par des dynamiques variées sur les marchés actions européens. En termes de performances annuelles, le MSCI EURO enregistre une hausse de 9.49%, reflétant une certaine résilience des marchés face à un environnement macroéconomique complexe et à des tensions géopolitiques persistantes.

Sur le plan macroéconomique, l'année a débuté avec des préoccupations concernant la croissance économique en Europe, exacerbées par des taux d'inflation élevés dans plusieurs pays. Cependant, les banques centrales, dont la Banque centrale européenne (BCE), ont adopté une approche plus accommodante en réduisant progressivement les taux d'intérêt, ce qui a contribué à soutenir les marchés. Les craintes de récession se sont atténuées au fur et à mesure que des indicateurs économiques ont montré des signes d'amélioration, notamment dans le secteur manufacturier et les services.

Les événements géopolitiques ont également joué un rôle crucial dans la dynamique des marchés. La réélection de Donald Trump aux États-Unis a suscité des préoccupations concernant les relations transatlantiques et les politiques commerciales. Par ailleurs, les tensions persistantes entre l'Europe et la Russie ont continué d'influencer les marchés, en particulier dans le secteur de l'énergie. Les sanctions économiques et les fluctuations des prix de l'énergie ont eu un impact significatif sur certaines entreprises européennes, mais ont également ouvert des opportunités pour les entreprises investissant dans des énergies renouvelables.

En zone euro plus spécifiquement, l'activité a été bien moins dynamique qu'outre-Atlantique. Souffrant toujours du resserrement monétaire et surtout de prix de l'énergie élevé par rapport à leur moyenne d'avant la guerre en Ukraine, le secteur industriel est resté sous pression. Les PMIs sont retombés sous les 50 pts en fin d'année tandis que la désinflation s'est poursuivie avec une inflation totale sous les 2% brièvement en septembre. Même si l'inflation est remontée un peu au-dessus du niveau regarder par la BCE à la fin de l'année, la normalisation n'est pas mise en doute.

La croissance de la zone euro aura été de 0.3% au premier trimestre, suivi de 0.2% et 0.4% au troisième trimestre. Cela est beaucoup plus faible comparé aux Etats-Unis mais reflète en réalité le potentiel de croissance européen au vu de sa démographie moins dynamique.

Cet écart entre perceptions et réalités tient en grande partie aux différences de dynamiques entre l'Allemagne et la France et le reste de la zone euro, en particulier les pays périphériques. Dans ces deux grands pays, représentant la moitié de la zone euro, l'année aura été marquée par de grandes incertitudes politiques.



1. Rapport de Gestion

En Allemagne, où l'économie souffre en plus du ralentissement industriel et du secteur automobile en particulier, la coalition au pouvoir a fini par chuter après des dissensions autour du budget 2025. Des élections anticipées sont prévues en février 2025. En France, des élections législatives anticipées ont eu lieu en juin/juillet pour essayer de reconstituer une majorité à l'Assemblée. Peine perdue, la nouvelle Assemblée s'est montrée encore plus divisée que la précédente. Michel Barnier a tenté de mener un gouvernement minoritaire mais a chuté en décembre autour de l'examen du budget. Le budget 2024 sera temporairement reconduit début 2025 et le déficit risque de rester élevé autour de 6%. François Bayrou, nommé après Barnier, est le 4ème Premier Ministre de l'année, même les Italiens n'ont jamais connu cela. Les spreads français ont, sans surprise, été fortement chahutés mais pas assez pour forcer la classe politique à plus de réalisme sur les questions fiscales et des dépenses publiques.

En Europe du Sud, Espagne en tête, la croissance se situe à un bon rythme et le chômage continue de diminuer (alors qu'il semble se redresser, lentement cependant, en Allemagne et en France). Le débat à la BCE se comprend mieux dans ce contexte. Le retour à un taux neutre entre 2% et 2.5% probablement au début 2025 est acquis mais le passage en zone accommodante est une question ouverte. Il faudrait probablement que la faiblesse économique prenne plus d'ampleur pour envisager des taux nettement plus bas.

Côté secteurs, la finance tire son épingle du jeu (+19.2%), avec notamment les banques qui affichent la meilleure performance en 2024. Cette hausse a été soutenue par divers facteurs favorables, à commencer par de bonnes publications de résultats pour le quatrième trimestre 2023, accompagnées dans l'ensemble d'un ton optimiste pour la suite de l'année 2024. Ensuite, la reprise des activités de M&A dans le secteur financier (représentant 17% du total des deals en 2024) a soutenu plusieurs sociétés faisant l'objet d'une OPA, ainsi que des sociétés pouvant être susceptibles de recevoir une de ces offres d'achat (comme Banco Sabadell ou Banco BPM). Enfin, la baisse plus lente que prévu des taux directeurs a également permis de maintenir des marges nettes d'intérêts élevées, principalement au sein des banques « périphériques » présentant des betas de dépôts faibles. Si l'amplification des catastrophes naturelles a augmenté le nombre de sinistres pris en charge, les assurances ont réussi à passer des hausses de tarifs (primes) afin de compenser ces risques plus élevés. Par conséquent, de nombreuses sociétés ont réussi à faire croître leurs bénéfices sur la période et à dépasser les attentes du consensus (Generali, Allianz). En parallèle, le secteur automobile a connu une année très compliquée, marquée par des « profit warnings » des constructeurs et équipementiers comme Stellantis ou BMW, pénalisés par une baisse importante de parts de marché en Chine, accompagnée d'une concurrence de plus en plus élevée des constructeurs asiatiques (en termes de prix comme de qualité) ainsi qu'une adoption toujours faible des voitures électriques en Europe. L'élection de Donald Trump, avec le risque d'une hausse des droits de douane ou encore les craintes politiques en Allemagne et en France, ont également pénalisé les secteurs du luxe et de la consommation. Enfin, les matériaux de base (-6.3%) ont été pénalisés par une demande industrielle et des ménages plus faible que prévu en Chine. Presque deux ans après la levée des restrictions sanitaires liées à la crise du Covid-19, Pékin peine à relancer durablement son économie. La Chine, qui possède la plus grosse production industrielle du monde, a donc eu l'impact négatif le plus marqué sur les sociétés du secteur en raison de sa faible demande.

Dans cet environnement, le portefeuille termine l'exercice 2024 par une surperformance face à l'indice de référence. Au cours du premier trimestre, les marchés européens avaient terminé en hausse sensible, portés par les valeurs technologiques et l'engouement pour la thématique de l'intelligence artificielle (IA). Ce boom des valeurs IA, couplé aux anticipations d'assouplissement de la politique monétaire des banques centrales et à la forte résilience des indicateurs macro-économiques mondiaux, avaient conduit à la meilleure performance trimestrielle des marchés actions au niveau



1. Rapport de Gestion

global depuis 5 ans (MSCI World +8.5%). Dans cet environnement, le portefeuille avait eu du mal à suivre et avait donc affiché une légère sous-performance au cours de la période en raison des secteurs de la consommation discrétionnaire (principalement l'automobile avec les titres Forvia ou Renault qui avaient sous-performés tandis que d'autres que nous ne possédions pas comme Ferrari, Stellantis ou LVMH avaient enregistré une surperformance), des industrielles (performance négative d'Alfen -17%, mais surtout impact négatif de la surperformance des titres liés à des secteurs non détenus comme la défense : Airbus (+22%), Safran (+31,7%), Rheinmetall AG (+81,5%), secteur qui a encore nettement surperformé ce trimestre) et des Utilities, secteur sensible aux taux (environnement toujours négatif) et qui a souffert de prix de l'électricité et du gaz en baisse.

La performance s'est bien reprise au second puis au troisième trimestre grâce aux secteurs de la santé, des matériaux de base (les ingrédients), des industrielles, des financières et des télécoms. Le deuxième trimestre avait marqué la fin d'une série de cinq mois de hausses consécutifs à l'entame d'une saison de résultats un peu plus décevante qu'habituellement et d'un impact négatif lié au décalage des anticipations de premières baisses des taux de la Fed que certains ont repoussé à 2025. L'environnement s'est fortement perturbé par l'annonce du président français, Emmanuel Macron, de la dissolution de l'Assemblée nationale à la suite des élections parlementaires européennes, provoquant des élections législatives anticipées en France le 30 juin (1er tour) et le 7 juillet (2nd tour). La semaine suivant cette annonce, le CAC 40 a affiché sa pire performance hebdomadaire depuis l'invasion de la Russie en Ukraine (-6.23%) et le spread entre le rendement à 10 ans de l'OAT et du Bund (10 ans) avait atteint des plus haut depuis 2012, autour de 86bps en fin de mois, alors qu'il était plutôt autour de 50bps sur la période récente. Du côté des Etats-Unis, l'absence de mauvaises surprises sur le front de l'inflation, avec des indicateurs en baisse, avait rassuré les investisseurs, propulsant le S&P 500 vers de nouveaux records.

Enfin, sur le dernier trimestre de l'exercice 2024, le portefeuille a un peu rendu de sa surperformance du fait d'environnement global marqué par une volatilité accrue et des incertitudes politiques en Europe, exacerbées par le retour de Donald Trump à la Maison Blanche et des tensions géopolitiques (notamment au Proche-Orient et entre la Chine et Taïwan) et ce malgré un assouplissement monétaire de la BCE. Les secteurs défensifs, tels que la santé et les télécoms, ont bien résisté dans les dernières semaines, et on notera le très beau parcours de la consommation discrétionnaire (surperformance d'Hermès versus LVMH, notamment). Les secteurs des utilities, des industrielles et des matériaux de base ont cependant pesé sur la performance du fonds en fin d'année.

En termes de mouvements, nous avons vendu nos positions en Orange, Fresenius SE, Forvia, Mercedes AG et Alfen au cours de la période. Parallèlement, nous avons décidé d'arbitrer la ligne Worldline au profit d'Adyen et d'ajouter au sein du portefeuille E.ON. Ce dernier est l'un des premiers fournisseurs d'électricité et de gaz en Europe avec une base de clientèle de près de 50 millions de consommateurs. E.ON devrait notamment bénéficier du développement des besoins en infrastructure de réseau afin de connecter les nouvelles capacités renouvelables. Les besoins d'investissements sont significatifs dans le réseau pour l'atteinte des objectifs de décarbonation allemande. Avec les évolutions de consommation et la digitalisation des services, les développements de la division « customer solution » ne sont pas en reste et constituent autant de réserve de croissance qui amélioreront le profil de retour sur investissement du groupe à moyen terme. Nous avons également réduit notre exposition au secteur bancaire en vendant la ligne Intesa Sanpaolo, la banque ayant atteint notre objectif de cours et qui devrait être affectée par le cycle d'assouplissement des taux d'intérêt des banques centrales (BCE et FED). Nous avons également cédé notre position en Axa et pris marginalement des bénéfices sur Danone et Unilever après leur solide parcours. En parallèle, nous avons renforcé les lignes en ASML, SAP, DSM-Firmenich, Kingspan, ERG, Nexans et Hermès qui comptent parmi nos plus fortes convictions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
MIROVA EURO SUST EQ FUND M EUR DIS	7 052 167,65	28 684 709,02

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

29/11/2024 : Changement de dénomination du maître : MIROVA EURO SUSTAINABLE EQUITY au lieu de MIROVA EURO SUSTAINABLE EQUITY FUND, ajustements apportés à l'objectif et à la stratégie d'investissement du maître.

16/12/2024 : modification de l'alignement taxonomie (annexe SFDR).

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 9

Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

I- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs. Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés. Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.



2. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.



2. Engagements de gouvernance et compliance

III- Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation ¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

¹ : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* :	23 029 378 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2024 :	9 317 275 €
Effectifs concernés :	284

*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 :	4 669 102 €	dont,
- Cadres supérieurs :	2 516 750 €	
- Membres du personnel :	2 152 352 €	
Effectifs concernés :	24	



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

Préambule

La présente politique de rémunération de MIROVA est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en durabilité dans le secteur des services financiers.

I. Principes généraux

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de MIROVA. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération de MIROVA, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est déterminée en fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, dont l'atteinte des objectifs statutaires définis dans le cadre de la Mission de Mirova, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.



2. Engagements de gouvernance et compliance

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de MIROVA. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers de MIROVA et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs.

Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de MIROVA et/ou des produits gérés.

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

- La performance des équipes de gestion des fonds d'infrastructures (fonds d'infrastructures Transition énergétique & écologique, fonds de capital naturel, ...) ne peut s'effectuer que sur une longue période, elle-même fonction de la durée des fonds qui peut dépasser dix ans. L'évaluation de la qualité de la gestion s'effectue donc de façon qualitative, à partir de la qualité et de la diversification du portefeuille, du nombre et du montant des investissements réalisés au cours de l'année, de l'analyse des performances des actifs en portefeuilles (absence de défaut ou de problème de solvabilité, stabilité des cash flow,...).

Les équipes infrastructures sont aussi jugées sur leur capacité à lever des fonds auprès des investisseurs. Le volume annuel de collecte en phase de levée de fonds est utilisé comme critère quantitatif.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de MIROVA.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, sont définis en cohérence avec les objectifs globaux de Mirova définis dans le cadre de sa Mission.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de MIROVA.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de MIROVA.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

MIROVA veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de MIROVA mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Ces enveloppes sont aussi définies en fonction de l'atteinte des objectifs statutaires liés à la mission de Mirova (cf Annexe2).

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives de MIROVA sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de MIROVA et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).



2. Engagements de gouvernance et compliance

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, MIROVA peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

MIROVA souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par MIROVA. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances de MIROVA.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de MIROVA et/ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Mécanisme d'investissement en parts ordinaires et/ou en parts de carried dans les fonds d'infrastructures

Conformément aux pratiques de place et afin de satisfaire aux exigences des investisseurs, MIROVA s'assure, pour ses activités de fonds Actifs privés, d'un alignement d'intérêts entre les équipes de gestion dédiées à l'investissement dans ces fonds et les investisseurs eux-mêmes. Pour ce faire, MIROVA dispose d'un mécanisme d'investissement de ces collaborateurs en parts ordinaires et/ou en parts de carried dans les fonds Actifs Privés.

La souscription par les collaborateurs concernés de parts ordinaires et/ou de parts de carried dans les fonds sous gestion, qui s'effectue au moyen d'une partie de la rémunération variable qui leur a été versée par MIROVA, est qualifiable de rémunération variable différée au sens de la Directive AIFM.



2. Engagements de gouvernance et compliance

En effet, elle constitue un transfert de parts des fonds vers les collaborateurs de ces équipes, dont le remboursement est étalé dans le temps conformément à la réglementation, dont le rendement est corrélé à la performance financière des fonds et dont la détention conduit donc à un alignement des équipes de gestion avec les intérêts des investisseurs.

A ce titre, les montants souscrits en parts ordinaires et/ou en parts de carried par les collaborateurs des équipes de gestion de fonds d'infrastructures sont déductibles de la rémunération variable différée qui leur est attribuée.

Lorsque la rémunération variable différée n'est pas intégralement souscrite dans des parts de fonds gérés, le solde de cette rémunération est indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par MIROVA, avec une acquisition par tranches égales sur une période de 3 ans minimum, en conformité avec la réglementation.

Le montant de l'engagement disponible en parts de carried varie fortement d'une année sur l'autre et dépend du calendrier de lancement de nouveaux fonds. Dans ces conditions, le respect des contraintes réglementaires et de leur application au sein de MIROVA, i.e. seuil de 50% (respectivement 60%) de différé et indexation de 50% minimum sur la performance d'un panier de produits gérés sera vérifié sur une période glissante de 3 ans maximum (cf. II-2.)

Les paiements effectués aux collaborateurs par les fonds, en contrepartie de leur investissement en parts ordinaires et/ou en parts de carried, ne sont pas considérés comme de la rémunération au sens de la Directive AIFM.

Les revenus des parts de carried souscrites, qui rétribuent les services de gestion rendus et qui correspondent à un partage de l'excédent de rendement, sont en revanche assimilés à de la rémunération au sens de la Directive AIFM.

Toutefois, ce dispositif de carried interest oblige à une prise de risque financier personnel minimum au regard de la taille du fonds pour les collaborateurs concernés et l'excédent de rémunération des parts acquises est ensuite subordonné au rendement positif minimum des parts ordinaires des investisseurs et conditionnée à la création de plus-value à long terme. Dès lors, cet excédent de rendement, qui prévoit dès le départ un alignement d'intérêts entre les collaborateurs concernés et les investisseurs, est exclu du champ d'application de la directive AIFM, dont il respecte en réalité les principes dans ses modes de création et de fonctionnement.

La Direction de MIROVA est garante de ce que le dispositif de carried interest, tant dans son mode d'attribution que de fonctionnement, contribue à une gestion saine sans incidence sur le profil de risque de MIROVA et/ou des produits gérés et alignée sur les intérêts des investisseurs.

La Direction des ressources humaines veille à ce que la répartition des montants attribués entre les équipes et la société de gestion soient conformes aux normes de marché.

I-2.5. Attribution gratuite d'actions de performance

Les collaborateurs clés peuvent être éligibles, dans le cadre de plans à long terme, à l'attribution d'actions de performance, dont l'acquisition est soumise à une condition de performance appréciée sur au moins trois exercices, ainsi qu'à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de MIROVA et/ou des produits gérés. Ce dispositif permet d'aligner les intérêts des collaborateurs clés avec ceux des investisseurs. Il entre dans le champ d'application des directives AIFM et UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

I-2.6. Equilibre entre rémunération fixe et variable

MIROVA s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de MIROVA comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, MIROVA a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction.
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille.
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne).
- Les responsables des activités de support ou administratives.
- Les autres preneurs de risques.
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de MIROVA, en lien avec le Département conformité et du contrôle interne.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de MIROVA, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.



2. Engagements de gouvernance et compliance

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de MIROVA. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé.
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro.
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif de MIROVA et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par MIROVA.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion, de performance relative des produits gérés par rapport à des indices de marché de référence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de MIROVA et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) de MIROVA.

III Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de MIROVA.

Les Directions de la conformité, du contrôle interne et des risques de MIROVA ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de MIROVA est validée par le Conseil d'administration de MIROVA, dans son rôle de fonction de surveillance.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres de la Direction générale de MIROVA, puis par un Comité intermédiaire réunissant la Direction générale de MIROVA et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

MIROVA, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation² :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de MIROVA, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.

- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :

- o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.

- o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

- o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de MIROVA avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de MIROVA est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de MIROVA sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de MIROVA et/ou le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. MIROVA se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

² Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de MIROVA fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand MIROVA délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* : 17 876 585 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2024 : 13 495 569 €

Effectifs concernés : 178

**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 : 20 148 111 €

- Cadres supérieurs : 5 731 370 €

- Membres du personnel : 14 416 741 €

Effectifs concernés : 74



2. Engagements de gouvernance et compliance

ANNEXE 1

Objectifs annuels spécifiques conformité et risques

1/ Grille d'impact

Suivre les formations obligatoires de conformité (en présentiel ou en e-learning), dans les délais impartis :

Abus de marché Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme FATCA Associated persons (US)	Si absence non autorisée à une formation ou un e-learning non effectué	- 5%
Sensibilisation à la conformité - code de déontologie, code of conduct	Si absence non autorisée à plusieurs formations ou plusieurs e-learning non effectués	- 10%

Respecter l'ensemble des règles de conformité applicables et définies notamment dans le Code of conduct de Natixis, les Règlement intérieur et Code de déontologie de Mirova, dans les politiques et procédures de conformité disponibles sur le répertoires des procédures de Mirova

	Non respect d'une règle signifié par un courrier du RCCI	- 20%
	Récidive signifiée par un courrier du RCCI	- 50%
	Infraction grave aux règles signifiées par un courrier du RCCI	- 100%

Respect des règles d'investissement

	Plus de 5 dépassements de limite non significatifs ou moins de 5 dépassements significatifs	- 10%
	Plus de 5 dépassements significatifs	- 25%
	Plus de 5 dépassements graves	- 50%
	Dépassements particulièrement graves, répétés, anormaux ou de nature à mettre en danger la réputation de Mirova	- 100%

Dépassement non significatif : moins de 10% des limites

Dépassement significatif : dépassement de 10% à 50% des limites

Dépassement grave : dépassement de plus de 50% de la limite allouée

2/ Modalités de calcul de l'impact

En cas d'impact sur la rémunération variable individuelle, les modalités de calcul suivantes sont appliquées :

Rémunération variable **plafonnée au montant de l'année n-1** x taux d'impact défini dans la grille ci-dessus*

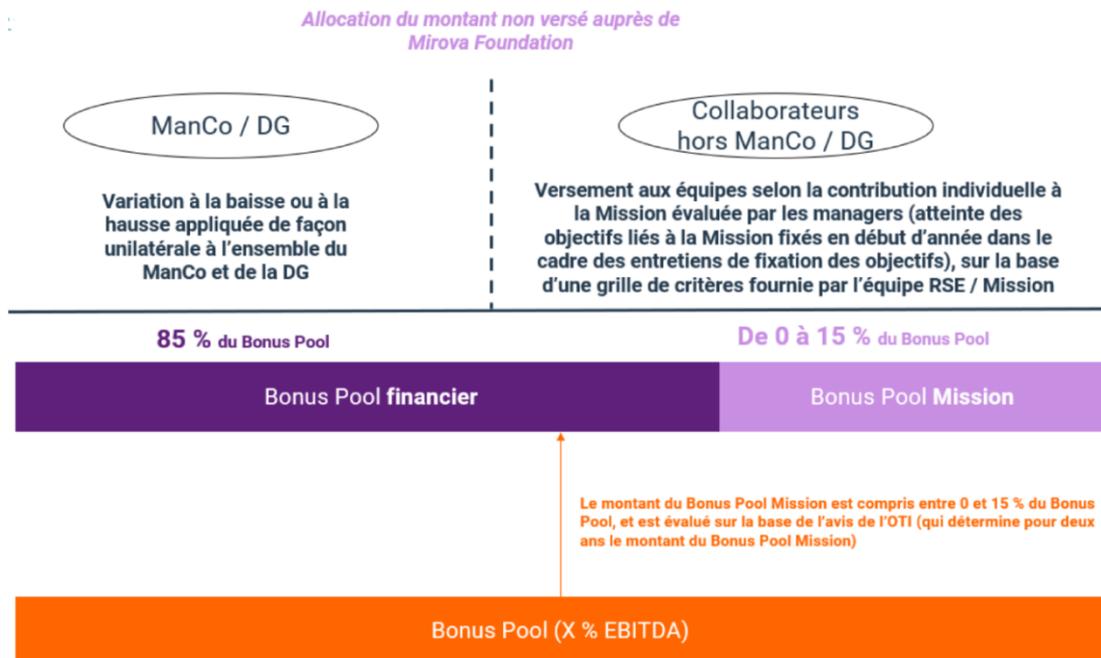
* Les critères peuvent se cumuler, le RCCI sera en charge de proposer le taux d'impact final.



2. Engagements de gouvernance et compliance

ANNEXE 2

Dispositif d'intégration des critères de mission (durabilité) dans la rémunération variable





3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

■ Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment MIROVA EURO SUSTAINABLE EQUITY. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,32% TTC, dont 0,40% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,91% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part MIROVA ACTIONS EURO N(C).

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment MIROVA EURO SUSTAINABLE EQUITY. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,72% TTC, dont 0,81% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,91% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part MIROVA ACTIONS EURO R(C).

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment MIROVA EURO SUSTAINABLE EQUITY. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,72% TTC, dont 0,81% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,91% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part MIROVA ACTIONS EURO R(D).

Le rapport annuel du maître est annexé au présent rapport.

■ PEA et PME-PEA

• PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le fonds est investi de manière permanente à 75% au moins en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 99,95%.

PEA du fonds maître.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



4. Rapport du Commissaire aux comptes

FCP MIROVA ACTIONS EURO
43 avenue Pierre MENDES France
75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP MIROVA ACTIONS EURO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) MIROVA ACTIONS EURO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique de
Bertrand DESPORTES
Date : 2025.07.15
14:06:34 +02'00'

Bertrand DESPORTES

Associé



5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	285 142 528,15
OPCVM	285 142 528,15
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	285 142 528,15
Créances et comptes d'ajustement actifs	12 532,60
Comptes financiers	274 156,91
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	286 689,51
Total de l'actif I+II	285 429 217,66

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	258 008 837,18
Report à nouveau sur revenu net	8 473,39
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	27 198 760,82
Capitaux propres I	285 216 071,39
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	285 216 071,39
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	213 146,27
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	213 146,27
Total Passifs : I+II+III+IV	285 429 217,66

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	5 371 412,94
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	9 643,11
Sous-total produits sur opérations financières	5 381 056,05
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00
Total revenus financiers nets (A)	5 381 056,05
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-2 320 627,48
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-2 320 627,48
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	3 060 428,57
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-304 548,03
Sous-total revenus nets I = (C+D)	2 755 880,54
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	10 647 351,53
Frais de transactions externes et frais de cession	0,00
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	10 647 351,53
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-392 441,80
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	10 254 909,73



5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	15 018 506,15
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	0,76
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	15 018 506,91
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-830 536,36
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	14 187 970,55
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	27 198 760,82

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels - Annexes comptables

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion de Mirova Actions Euro est le même que celui du compartiment maître MIROVA EURO SUSTAINABLE EQUITY. Sa performance est celle de son maître, diminuée des frais de gestion propres au nourricier.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.



5. Comptes de l'exercice

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	319 118 337,92	333 890 916,79	265 769 192,93	281 242 783,04	285 216 071,39
Part MIROVA ACTIONS EURO N(C) en EUR					
Actif net	0,00	42 684,15	32 784,26	34 113,07	55 422,79
Nombre de titres	0,00	365,362	329,082	296,082	433,620
Valeur liquidative unitaire	0,00	116,82	99,62	115,21	127,81
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	6,42	2,79	3,88	4,57
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,24	0,93	1,43	1,71
Part MIROVA ACTIONS EURO R(C) en EUR					
Actif net	20 711 996,92	20 530 460,67	16 832 637,07	15 691 391,37	16 242 440,81
Nombre de titres	283 983,193	240 991,729	232 632,647	188 248,883	176 358,648
Valeur liquidative unitaire	72,93	85,19	72,35	83,35	92,09
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,34	4,70	2,03	2,81	3,30
Capitalisation unitaire sur revenu	0,45	-0,14	0,38	0,72	0,87
Part MIROVA ACTIONS EURO R(D) en EUR					
Actif net	298 406 341,00	313 317 771,97	248 903 771,60	265 517 278,60	268 918 207,79
Nombre de titres	4 606 495,963	4 164 917,363	3 895 542,039	3 624 338,089	3 350 333,736
Valeur liquidative unitaire	64,77	75,22	63,89	73,25	80,26
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,19	4,16	1,79	2,48	2,88
Distribution unitaire sur revenu	0,41	0,00	0,34	0,65	0,77
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	-0,12	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.



5. Comptes de l'exercice

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 30 décembre 2023 au 31 décembre 2024.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.



5. Comptes de l'exercice

Frais facturés au FCP :	Assiette	Taux
Frais de gestion financière	Actif net	Parts R : 0,70% TTC Taux maximum Parts N : 0,30% TTC
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,10% TTC Taux maximum
Frais de gestion indirects	Actif net	0,80% TTC Taux maximum
Commissions de mouvement	Néant	Néant
Commission de surperformance	Actif net (ou autre)	20% TTC de l'assiette par rapport à l'indice de référence défini ci- dessous

Modalités de calcul de la commission de surperformance

La société de gestion recevra, s'il y a lieu, une commission de surperformance lorsque la performance du FCP sera supérieure à celle de l'indice de référence.

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du FCP et l'actif de référence (tels que définis ci-dessous).

L'actif valorisé du FCP s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie de part, évalué selon les règles de valorisation applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite catégorie de part.

L'actif de référence représente la quote-part de l'actif du FCP, correspondant à une catégorie de part donnée, retraité des montants de souscriptions/rachats applicable à ladite catégorie de part à chaque valorisation, et le cas échéant valorisé selon la performance de l'indice de référence retenu.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est : MSCI EMU DNR, cours de clôture. Il est libellé en euro.

La période d'observation correspond à :

Part R (D) :

- Pour la première période d'observation : du 12 novembre 2013 au 31 décembre 2014.
- Pour les périodes suivantes : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.



5. Comptes de l'exercice

Part R (C) :

- Pour la première période d'observation : du 10 septembre 2015 au 31 décembre 2016 ;
- Pour les périodes suivantes : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Part N (D) :

- Pour la première période d'observation : du 12 mars 2020 au 31 décembre 2021
- Pour les périodes suivantes : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Part N (C) :

- Pour la première période d'observation : du 12 mars 2020 au 31 décembre 2021
- Pour les périodes suivantes : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Si, sur la période d'observation, la performance du FCP est supérieure à celui de l'actif de référence défini ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du FCP est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.



5. Comptes de l'exercice

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part MIROVA ACTIONS EURO N(C)	Capitalisation	Capitalisation
Part MIROVA ACTIONS EURO R(C)	Capitalisation	Capitalisation
Part MIROVA ACTIONS EURO R(D)	Distribution	Capitalisation



5. Comptes de l'exercice

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	281 242 783,04
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	5 815 424,40
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-28 292 093,66
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 060 428,57
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	10 647 351,53
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	15 018 506,91
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-2 276 329,40
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	285 216 071,39

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part MIROVA ACTIONS EURO N(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	137,538	16 397,61
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	137,538	16 397,61
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	433,620	
Part MIROVA ACTIONS EURO R(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	8 497,677	762 903,76
Parts rachetées durant l'exercice	-20 387,912	-1 831 383,22
Solde net des souscriptions/rachats	-11 890,235	-1 068 479,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	176 358,648	
Part MIROVA ACTIONS EURO R(D)		
Parts souscrites durant l'exercice	64 920,886	5 036 123,03
Parts rachetées durant l'exercice	-338 925,239	-26 460 710,44
Solde net des souscriptions/rachats	-274 004,353	-21 424 587,41
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 350 333,736	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part MIROVA ACTIONS EURO N(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MIROVA ACTIONS EURO R(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MIROVA ACTIONS EURO R(D)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
MIROVA ACTIONS EURO N(C) FR0013488061	Capitalisation	Capitalisation	EUR	55 422,79	433,620	127,81
MIROVA ACTIONS EURO R(C) FR0012925774	Capitalisation	Capitalisation	EUR	16 242 440,81	176 358,648	92,09
MIROVA ACTIONS EURO R(D) FR0010091116	Distribution	Capitalisation	EUR	268 918 207,79	3 350 333,736	80,26



5. Comptes de l'exercice

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	274,16	0,00	0,00	0,00	274,16
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	274,16



5. Comptes de l'exercice

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	274,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	274,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.



5. Comptes de l'exercice

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD				
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU0914731608	MIROVA EURO SUST EQ FUND M EUR DIS	NATIXIS AM FUNDS	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	285 142 528,15
Total						285 142 528,15

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Ventes à règlement différé	7 535,13
	Souscriptions à recevoir	4 997,47
Total des créances		12 532,60
Dettes		
	Rachats à payer	12 541,71
	Frais de gestion fixe	200 604,56
Total des dettes		213 146,27
Total des créances et des dettes		-200 613,67



5. Comptes de l'exercice

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Part MIROVA ACTIONS EURO N(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	195,15
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part MIROVA ACTIONS EURO R(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	131 580,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part MIROVA ACTIONS EURO R(D)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 188 851,37
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00



5. Comptes de l'exercice

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			285 142 528,15
	LU0914731608	MIROVA EURO SUST EQ FUND M EUR DIS	285 142 528,15
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			285 142 528,15



5. Comptes de l'exercice

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	2 755 880,54
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	2 755 880,54
Report à nouveau	8 473,39
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 764 353,93

Part MIROVA ACTIONS EURO N(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	743,08
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	743,08
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	743,08
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	743,08
Total	743,08
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part MIROVA ACTIONS EURO R(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	154 990,61
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	154 990,61
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	154 990,61
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	154 990,61
Total	154 990,61
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part MIROVA ACTIONS EURO R(D)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	2 600 146,85
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 600 146,85
Report à nouveau	8 473,39
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 608 620,24
Affectation :	
Distribution	2 579 756,98
Report à nouveau du revenu de l'exercice	28 863,26
Capitalisation	0,00
Total	2 608 620,24
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	3 350 333,736
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,77
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	10 254 909,73
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	10 254 909,73
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	10 254 909,73

Part MIROVA ACTIONS EURO N(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 982,94
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 982,94
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 982,94
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 982,94
Total	1 982,94
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part MIROVA ACTIONS EURO R(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	582 417,28
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	582 417,28
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	582 417,28
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	582 417,28
Total	582 417,28
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part MIROVA ACTIONS EURO R(D)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	9 670 509,51
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	9 670 509,51
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	9 670 509,51
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	9 670 509,51
Total	9 670 509,51
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



5. Comptes de l'exercice

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			285 142 528,15	99,97
OPCVM			285 142 528,15	99,97
Gestion collective			285 142 528,15	99,97
MIROVA EURO SUST EQ FUND M EUR DIS	EUR	14 090,8404	285 142 528,15	99,97
Total			285 142 528,15	99,97

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.



5. Comptes de l'exercice

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



5. Comptes de l'exercice

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



5. Comptes de l'exercice

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	285 142 528,15
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	286 689,51
Autres passifs (-)	-213 146,27
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	285 216 071,39

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part MIROVA ACTIONS EURO N(C)	EUR	433,620	127,81
Part MIROVA ACTIONS EURO R(C)	EUR	176 358,648	92,09
Part MIROVA ACTIONS EURO R(D)	EUR	3 350 333,736	80,26



5. Comptes de l'exercice

MIROVA ACTIONS EURO

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
INSTRUMENTS FINANCIERS	281 109 830,70	265 818 230,70
OPC MAÎTRE	281 109 830,70	265 818 230,70
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	59 015,73	1 002,71
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	59 015,73	1 002,71
COMPTES FINANCIERS	311 375,85	147 152,43
Liquidités	311 375,85	147 152,43
TOTAL DE L'ACTIF	281 480 222,28	265 966 385,84

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	269 210 843,57	256 842 902,63
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	23 092,43	13 310,66
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	9 529 157,61	7 486 329,17
Résultat de l'exercice (a,b)	2 479 689,43	1 426 650,47
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	281 242 783,04	265 769 192,93
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	237 439,24	197 192,91
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	237 439,24	197 192,91
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	281 480 222,28	265 966 385,84

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	7 884,89	290,48
Produits sur actions et valeurs assimilées	4 991 132,12	3 802 868,78
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	4 999 017,01	3 803 159,26
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	1 438,79
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	1 438,79
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	4 999 017,01	3 801 720,47
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 231 303,00	2 214 598,17
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	2 767 714,01	1 587 122,30
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-288 024,58	-160 471,83
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 479 689,43	1 426 650,47

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres détenus dans le portefeuille du FCP nourricier sont évalués sur la base de la dernière valeur liquidative de l'OPCVM maître MIROVA EURO SUSTAINABLE EQUITY(action M).

Frais de gestion

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion ;
- Les frais de gestion externes à la société de gestion (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats) ;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM investissant à plus de 20 % dans d'autres OPCVM/FIA ou fonds d'investissement ;
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance.

Frais facturés au FCP :	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Parts R : 0,70% TTC Taux maximum Parts N : 0,30% TTC Taux maximum
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,10% TTC Taux maximum
Frais de gestion indirects	Actif net	0,80% TTC Taux maximum
Commissions de mouvement	Néant	Néant
Commission de surperformance	Actif net (ou autre)	20% TTC de l'assiette par rapport à l'indice de référence défini ci-dessous

Modalités de calcul de la commission de sur-performance

La société de gestion recevra, s'il y a lieu, une commission de surperformance lorsque la performance du FCP sera supérieure à celle de l'indice de référence.

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du FCP et l'actif de référence (tels que définis ci-dessous).

L'actif valorisé du FCP s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie de part, évalué selon les règles de valorisation applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite catégorie de part.

L'actif de référence représente la quote-part de l'actif du FCP, correspondant à une catégorie de part donnée, retraité des montants de souscriptions/rachats applicable à ladite catégorie de part à chaque valorisation, et le cas échéant valorisé selon la performance de l'indice de référence retenu.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est : MSCI EMU DNR, cours de clôture. Il est libellé en euro.

La période d'observation correspond à :

Part R (D) :

- Pour la première période d'observation : du 12 novembre 2013 au 31 décembre 2014.
- Pour les périodes suivantes : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Part R (C) :

- Pour la première période d'observation : du 10 septembre 2015 au 31 décembre 2016 ;
- Pour les périodes suivantes : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Part N (D) :

- Pour la première période d'observation : du 12 mars 2020 au 31 décembre 2021
- Pour les périodes suivantes : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Part N (C) :

- Pour la première période d'observation : du 12 mars 2020 au 31 décembre 2021
- Pour les périodes suivantes : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Si, sur la période d'observation, la performance du FCP est supérieure à celui de l'actif de référence défini ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du FCP est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du FCP est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas où l'actif valorisé du FCP est inférieur à celui de l'actif de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture comptable que si sur la période écoulée, l'actif valorisé du FCP est supérieur à celui de l'actif de référence constaté lors de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Lorsque le FCP utilise un modèle de commission de surperformance basé sur un Actif de Référence, il convient de s'assurer que toute sous-performance du FCP par rapport à l'actif de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles au cours de la période de référence de cinq ans.

La fréquence de cristallisation est la fréquence à laquelle la commission de surperformance cumulée, le cas échéant, devient payable à la société de gestion.

La fréquence de cristallisation est alignée sur la période d'observation et ne devrait pas être plus d'une fois par an.

Toute sous-performance de l'Actif Valorisé du FCP par rapport à l'Actif de Référence à la fin de la Période d'Observation concernée doit être récupérée avant que toute commission de surperformance ne devienne exigible sur cinq ans sur une base mobile, c'est-à-dire que la société de gestion doit remonter sur les 5 dernières années afin de compenser les sous-performances.

Une réinitialisation sera mise en œuvre si :

- (i) une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule,
- (ii) une commission de surperformance est versée à tout moment au cours de cette période de cinq ans.

Si l'Actif Valorisé du FCP a surperformé l'Actif de Référence au dernier jour de valorisation de la Période d'Observation, la société de gestion devrait pouvoir cristalliser les commissions de surperformance cumulées pendant la période d'observation (sous réserve de toute récupération comme indiqué ci-dessus). Cette commission de surperformance cristallisée sera payable dans un délai de [un mois] à la Société de Gestion.

Cette commission de surperformance est perçue à la clôture comptable uniquement si sur la période écoulée, l'actif valorisé de l'OPCVM est supérieur à celui de l'actif de référence constaté lors de la dernière valeur liquidative de la période de référence et ce, même si l'OPCVM enregistre une performance négative pour autant que l'OPCVM surperforme son indice de référence.

Méthodes de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode des produits encaissés.

Les intérêts des jours non ouvrés ne sont pas comptabilisés par avance..

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts MIROVA ACTIONS EURO N(C)	Capitalisation	Capitalisation
Parts MIROVA ACTIONS EURO R(D)	Distribution	Capitalisation
Parts MIROVA ACTIONS EURO R(C)	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	265 769 192,93	333 890 916,79
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	5 714 081,97	7 753 367,56
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-28 387 032,35	-26 027 702,33
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	9 920 381,83	7 757 562,10
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	-0,44	0,70
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	26 746 275,65	-59 192 024,19
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	96 441 444,46	69 695 168,81
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-69 695 168,81	-128 887 193,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 287 830,56	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 767 714,01	1 587 122,30
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	281 242 783,04	265 769 192,93

(*) 30/12/2022 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	11,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	54 099,12
	Souscriptions à recevoir	4 916,61
TOTAL DES CRÉANCES		59 015,73
DETTES		
	Rachats à payer	58 946,34
	Frais de gestion fixe	178 492,90
TOTAL DES DETTES		237 439,24
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-178 423,51

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MIROVA ACTIONS EURO N(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	147,000	15 029,28
Parts rachetées durant l'exercice	-180,000	-18 761,40
Solde net des souscriptions/rachats	-33,000	-3 732,12
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	296,082	
Part MIROVA ACTIONS EURO R(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	9 482,761	758 673,48
Parts rachetées durant l'exercice	-53 866,525	-4 322 566,23
Solde net des souscriptions/rachats	-44 383,764	-3 563 892,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	188 248,883	
Part MIROVA ACTIONS EURO R(D)		
Parts souscrites durant l'exercice	69 983,543	4 940 379,21
Parts rachetées durant l'exercice	-341 187,493	-24 045 704,72
Solde net des souscriptions/rachats	-271 203,950	-19 105 325,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 624 338,089	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MIROVA ACTIONS EURO N(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MIROVA ACTIONS EURO R(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MIROVA ACTIONS EURO R(D)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts MIROVA ACTIONS EURO N(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	140,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MIROVA ACTIONS EURO R(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	129 403,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MIROVA ACTIONS EURO R(D)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 101 759,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			281 109 830,70
Instruments financiers à terme	LU0914731608	MIROVA EURO SUST EQ FUND M EUR DIS	281 109 830,70
Total des titres du groupe			281 109 830,70

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	23 092,43	13 310,66
Résultat	2 479 689,43	1 426 650,47
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	2 502 781,86	1 439 961,13

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MIROVA ACTIONS EURO N(C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	424,65	307,22
Total	424,65	307,22

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MIROVA ACTIONS EURO R(C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	137 371,12	90 349,29
Total	137 371,12	90 349,29

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MIROVA ACTIONS EURO R(D)		
Affectation		
Distribution	2 355 819,76	1 324 484,29
Report à nouveau de l'exercice	9 166,33	24 820,33
Capitalisation	0,00	0,00
Total	2 364 986,09	1 349 304,62
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	3 624 338,089	3 895 542,039
Distribution unitaire	0,65	0,34
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	9 529 157,61	7 486 329,17
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	9 529 157,61	7 486 329,17

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MIROVA ACTIONS EURO N(C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 151,60	921,23
Total	1 151,60	921,23

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MIROVA ACTIONS EURO R(C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	530 845,49	474 150,85
Total	530 845,49	474 150,85

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MIROVA ACTIONS EURO R(D)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	8 997 160,52	7 011 257,09
Total	8 997 160,52	7 011 257,09

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	336 812 045,37	319 118 337,92	333 890 916,79	265 769 192,93	281 242 783,04
Parts MIROVA ACTIONS EURO N(C) en EUR					
Actif net	0,00	0,00	42 684,15	32 784,26	34 113,07
Nombre de titres	0,00	0,00	365,362	329,082	296,082
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	116,82	99,62	115,21
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	6,42	2,79	3,88
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,24	0,93	1,43
Parts MIROVA ACTIONS EURO R(C) en EUR					
Actif net	23 454 918,66	20 711 996,92	20 530 460,67	16 832 637,07	15 691 391,37
Nombre de titres	323 473,369	283 983,193	240 991,729	232 632,647	188 248,883
Valeur liquidative unitaire	72,50	72,93	85,19	72,35	83,35
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,97	1,34	4,70	2,03	2,81
Capitalisation unitaire sur résultat	0,25	0,45	-0,14	0,38	0,72
Parts MIROVA ACTIONS EURO R(D) en EUR					
Actif net	313 357 126,71	298 406 341,00	313 317 771,97	248 903 771,60	265 517 278,60
Nombre de titres	4 843 395,768	4 606 495,963	4 164 917,363	3 895 542,039	3 624 338,089
Valeur liquidative unitaire	64,69	64,77	75,22	63,89	73,25
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,76	1,19	4,16	1,79	2,48
Distribution unitaire sur résultat	0,23	0,41	0,00	0,34	0,65
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-0,12	0,00	0,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
LUXEMBOURG				
MIROVA EURO SUST EQ FUND M EUR DIS	EUR	15 171,6714	281 109 830,70	99,95
TOTAL LUXEMBOURG			281 109 830,70	99,95
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			281 109 830,70	99,95
TOTAL Organismes de placement collectif			281 109 830,70	99,95
Créances			59 015,73	0,02
Dettes			-237 439,24	-0,08
Comptes financiers			311 375,85	0,11
Actif net			281 242 783,04	100,00

Parts MIROVA ACTIONS EURO R(D)	EUR	3 624 338,089	73,25
Parts MIROVA ACTIONS EURO N(C)	EUR	296,082	115,21
Parts MIROVA ACTIONS EURO R(C)	EUR	188 248,883	83,35

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part MIROVA ACTIONS EURO R(D)

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	2 355 819,76	EUR	0,65	EUR
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	2 355 819,76	EUR	0,65	EUR



6. Annexe(s)

Au 31 décembre 2024, le fonds Mirova Actions Euro a été investi à hauteur de 99.95% en moyenne au cours de la période de référence dans son fonds maître, Mirova Euro Sustainable Equity. Les informations ci-dessous concernent donc le fonds maître.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1^{er} alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Mirova Actions Euro
Identifiant d'entité juridique : 969500WRB2BLR7YG4Y67

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 56,58 %	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___ % d'investissements durables
<input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans les activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans les activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 41,77 %	<input type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds est d'allouer le capital aux entreprises :

- qui saisissent les opportunités liées aux grands thèmes de la durabilité, tels que la biodiversité, le climat, la diversité, le capital humain, la santé et le développement humain, et
- dont les activités économiques contribuent positivement, par le biais de leurs produits, services et/ou pratiques, à la réalisation d'un ou de plusieurs Objectifs de développement durable des Nations unies (les « ODD »).

Les objectifs d'investissement durable du fonds étaient les suivants : 90 % d'investissements durables (SI), avec un objectif de 25 % dans des SIE (investissements durables sur le plan environnemental) et de 25 % dans des SIS (investissements durables sur le plan social).

En moyenne, en 2024, 98,36 % (contre 97,31 % l'année précédente) de l'actif net du Fonds était aligné sur les objectifs d'investissement durable (SI) au cours de la période de référence.

S'agissant de nos investissements dans des SIE (investissements durables sur le plan environnemental), les étaient de 56,58 %, soit une hausse de 11,79 % par rapport à l'année précédente. Quant à nos investissements SIS (investissements durables sur le plan social), nous avons enregistré une baisse de 10,74 %, les fonds étant passés de 52,51 % en 2023 à 41,77 % en 2024. L'évolution des pourcentages de SIE et de SIS peut également résulter des transactions du portefeuille (ajouts, liquidations, augmentations ou diminutions de positions dans des entreprises au cours de la période) et/ou de la performance de titres individuels au cours de la période, entraînant des proportions plus ou moins élevées au sein du Fonds. Plus précisément, le pourcentage de SIS était plus élevé, tandis que le pourcentage de SIE était plus faible, par rapport à la période précédente ; citons, par exemple, notre arbitrage entre Worldline, que nous avons vendu, et Adyen, que nous avons acheté. Dans le même temps, nous avons augmenté la pondération de certains titres, comme ASML, Dassault Systèmes, BMW ou Kingspan, qui ne sont pas alignés sur les SIS. Ces mouvements expliquent également l'incidence négative sur notre ratio de SIS.

L'alignement sur la taxinomie de l'UE a augmenté à 9,28 % en 2024 (contre 7,76 % en 2023), sous l'effet de la solide performance des actions UCB et SAP, tandis que nos achats de positions dans Kingspan, Dassault Systèmes, Iberdrola et Veolia ont également été bénéfiques. Les indicateurs n'ont fait l'objet d'aucune vérification de la part d'un auditeur externe ni d'aucun examen par un tiers.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indice de référence : MSCI EMU DNR €. L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le fonds.

Le fonds a suivi les KPI décrits ci-dessous. Les chiffres sont le résultat moyen des 4 rapports trimestriels.

Plus de 65 % du portefeuille est investi dans des entreprises ayant une incidence positive élevée et modérée, contre moins de 40 % pour l'indice.

Le Fonds est bien positionné par rapport aux ODD environnementaux, surtout en ce qui concerne le climat et la biodiversité (78 %, contre 48 % pour l'indice, et 40 %, contre 16 % pour l'indice) et il est également assez solide avec des investissements dans des entreprises qui contribuent à lutter contre les inégalités ou qui encouragent la cohésion sociale, l'intégration sociale, la santé et le bien-être et les relations de travail (par exemple par le biais de nos positions dans Danone ou UCB).

Le fonds est aligné sur un scénario de réchauffement climatique de 2°C.

RÉPARTITION PAR OPINION D'IMPACT DURABLE*

Part du total de l'actif net hors créances et dettes (représentant 100 % des investissements du fonds)

Atteinte des ODD



L'opinion d'impact durable vise à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations Unies.

Les données sont évaluées en interne par les analystes de Mirova qui suivent des directives d'évaluation qualitative robustes et rigoureuses. Lorsqu'un titre n'est pas inclus dans le périmètre d'évaluation interne de Mirova, les données externes fournies par ISS ESG sont utilisées et traitées par le modèle d'évaluation interne de Mirova.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

En % de l'encours avec opinions d'impact positif

Thèmes des ODD	Mesure dans laquelle un actif contribue aux ODD correspondant à chaque pilier	
	Fonds	Indicateur de référence
ENVIRONNEMENT CLIMAT limiter les émissions de gaz à effet de serre pour limiter la hausse de la température mondiale en dessous de 2°C BIODIVERSITÉ Maintenir les éco-systèmes terrestres et marins dans les conditions écologiques les plus favorables	78% 48%	40% 16%
SOCIAL OPPORTUNITÉS SOCIALES Promouvoir le développement socio-économique par l'accès aux services essentiels, à la santé et à l'éducation CAPITAL HUMAIN Fournir des conditions de travail favorisant l'épanouissement personnel et le bien-être ainsi qu'une plus grande diversité et inclusion	28% 15% 50% 28%	

17 objectifs de développement durable ont été adoptés par l'ONU en 2015, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030. Vous pouvez consulter un aperçu de tous les ODD (1-17) sur le site Web de l'ONU : www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-developmentgoals/. Ce graphique montre dans quelle mesure un actif contribue aux objectifs de développement durable des Nations Unies («ODD»). Pour illustrer les principaux impacts durables de nos investissements, quatre piliers d'impact ont été développés, deux environnementaux et deux sociaux, pour chaque actif (tel qu'affiché à gauche). Les mêmes actifs peuvent contribuer à plusieurs piliers / ODD.

Les pourcentages indiqués représentent la part de valeurs du portefeuille (en poids) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises dont l'opinion est « Impact positif fort » ou « Impact positif modéré » sur le pilier). Notre mesure de la contribution s'appuie à la fois sur la capacité des entreprises à offrir des produits et services à impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales sur toute leur chaîne de valeur.



IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE

	Fonds	Indicateur de référence
Émissions induites (t éq. CO ₂ / million d'€)	135,1	163,2
Émissions évitées (t éq. CO ₂ / million d'€)	18,1	16,4
Taux de couverture (% de valeurs analysées)	99%	100%

En 2015, Mirova et Carbone 4 ont développé conjointement une méthode d'évaluation, renforcée en 2022, des données carbone au regard des enjeux spécifiques d'une économie bas carbone : Carbon Impact Analytics (CIA).

Chaque entreprise est d'abord évaluée individuellement selon un cadre adapté à chaque secteur. Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

- Émissions « induites » résultant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, en tenant compte à la fois des émissions directes et de celles des fournisseurs et des produits
- Émissions « évitées » grâce au déploiement de « solutions vertes » et à l'amélioration de l'efficacité énergétique

Ces indicateurs sont complétés par une évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises.

Les évaluations de chaque entreprise sont ensuite utilisées pour calculer l'alignement du portefeuille avec une trajectoire de réchauffement climatique de 1,5°C à 5°C, à horizon 2100.

Pour plus d'informations sur nos méthodologies, veuillez consulter le site Internet de Mirova : www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact.

L'indicateur de température a pour objectif d'apporter une estimation, par essence approximative, de l'augmentation de la température globale qui serait induite par une généralisation des investissements sur la stratégie observée sur la base d'une méthodologie qui implique de nombreuses hypothèses nécessaires subjectives.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

L'opinion moyenne en matière de durabilité a progressé en 2024, à 70,9 % d'opinion « Incidence élevée et modérée » contre 64,9 % en 2023. Cette progression s'explique principalement par la solide performance de nos principales convictions, qui ont eu une incidence positive modérée, comme SAP, Saint-Gobain, Siemens AG, Deutsche Telekom et Hermès. Parmi les ODD, le fonds se situe quasiment dans la même fourchette que l'année dernière et dépasse nettement l'indice dans toutes les thématiques principales des ODD. Concernant la température, le fonds a maintenu sa moyenne bien en dessous de 2°Celsius, faisant nettement mieux que l'indice (entre 2,5 et 3°Celsius).

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents qui découlent des activités et des pratiques des entreprises et à évaluer la qualité des mesures prises par l'entreprise pour atténuer ces risques (le « test DNSH » ou ne pas causer de préjudice important). Cette analyse prend notamment en compte le degré d'exposition de l'entreprise dans laquelle le fonds a investi à certains secteurs ou activités susceptibles d'être considérés comme préjudiciables pour l'environnement et/ou la société ainsi que l'exposition à des controverses environnementales ou sociales pertinentes. Suite à cette analyse qualitative, le Gestionnaire financier émet une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités économiques ou les pratiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou de plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive par ailleurs.

Par conséquent, au cours de la période de référence, tous les investissements dans le Fonds étaient conformes aux critères DNSH du Gestionnaire financier.

— **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels menée pour chaque entreprise dans laquelle le Fonds investit, le Fonds évalue et surveille systématiquement les indicateurs qui sont réputés signaler la présence de principales incidences négatives (notamment par la prise en compte des données relatives aux indicateurs obligatoires de PAI visés dans les normes techniques de réglementation consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'art. 2 (17) du SFDR). Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs de PAI ne sont pas disponibles, le Gestionnaire financier peut utiliser des substituts qualitatifs ou quantitatifs qui couvrent des thèmes similaires aux indicateurs de PAI en question. Les incidences négatives sont hiérarchisées en fonction des spécificités des secteurs et des modèles économiques des entreprises envisagées pour l'investissement en utilisant une combinaison de critères basés sur :

- l'analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux à partir de données scientifiques provenant d'organisations internationales (p. ex., intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.),
- l'analyse de l'exposition de l'entreprise aux droits fondamentaux et aux questions relatives au personnel à travers ses implantations géographiques, son modèle économique et l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (p. ex., exposition aux risques de santé et de sécurité, exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.),
- l'analyse de l'empreinte de l'entreprise sur les communautés locales et les consommateurs,
- le filtrage des controverses en cours ou potentielles.

Lorsque le Gestionnaire financier estime que les processus et les pratiques de l'entreprise faisant l'objet d'un investissement sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinentes, l'incidence de l'entreprise est considérée comme négative, ce qui la rend inéligible à l'investissement.

Le tableau ci-dessous, qui répertorie les principaux indicateurs pris en compte par Mirova en matière de PAI, fournit de plus amples informations à ce sujet.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

	Indicateur de durabilité négatif	Comment les PAIs sont pris en compte par Mirova
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)	<ul style="list-style-type: none"> Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des entreprises n'ayant pas de plan ou un plan insuffisant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs
	2. Empreinte carbone	
	3. Intensité des émissions GES des entreprises investies	<ul style="list-style-type: none"> Exclusion s'appliquant à : <ul style="list-style-type: none"> 1/ Projets : aucun investissement direct dans des projets de charbon ou tout type de soutien financier spécialisé. 2/ Exclusion des entreprises planifiant une capacité supplémentaire de charbon, à travers le développement de nouveaux projets de charbon ou l'expansion de capacités existantes, pour l'extraction minière, la production d'énergie, l'infrastructure (transport de charbon, autres actifs) et les services dédiés. 3/ Exclusion des entreprises opérant ou soutenant l'exploitation d'installations liées au charbon qui n'ont pas de plan de sortie clair d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le monde entier. 4/ Exclusions basées sur des seuils d'exposition relative et absolue : <ul style="list-style-type: none"> Production d'électricité : exclusion des entreprises si au moins 20% de leur production d'électricité provient du charbon OU si l'intensité carbone moyenne de leur production d'électricité dépasse 300 gCO₂/kWh. En dehors de la production d'électricité : exclusion des entreprises impliquées dans l'extraction de charbon, l'infrastructure du charbon, EPC, O&M, charbon vers gaz, charbon vers liquides, négoce de charbon, à partir de 5% des revenus. Exclusion des entreprises produisant plus de 10 Mt de charbon thermique par an, ou dont la capacité installée de production d'électricité à base de charbon dépasse 5 GW, à partir de 2022. Mirova a l'intention de réduire progressivement ces seuils vers 0 d'ici 2030. Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque cela est pertinent Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent
	4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles	
	5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique		
Biodiversité	7. Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Exclusion des entreprises ou des projets portant gravement atteinte à des zones sensibles pour la biodiversité Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative Faisant partie de l'analyse des controverses et du processus d'engagement
Eau	8. Consommation d'eau	<ul style="list-style-type: none"> Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent
Déchets	9. Ratio des déchets dangereux et des déchets radioactifs	<ul style="list-style-type: none"> Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent
Questions sociales et relatives aux employés	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales	<ul style="list-style-type: none"> Exclusion des entreprises violant les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les lignes directrices de l'OCDE Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative Faisant partie de l'analyse des controverses et du processus d'engagement
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales	
	12. Écart de rémunération non ajusté entre les sexes	<ul style="list-style-type: none"> Exclusion pour les grandes entreprises, au cas par cas pour les petites entreprises ou projets Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent
	13. Diversité de genre au sein du conseil d'administration	
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	<ul style="list-style-type: none"> Exclusion (dès le 1er euro de chiffre d'affaires) 	
Indicateurs PAI supplémentaires	4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	<ul style="list-style-type: none"> Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des entreprises n'ayant pas de plan ou un plan insuffisant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent
	14. Nombre de cas identifiés de graves problèmes et incidents liés aux droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> Exclusion des entreprises concernées par des mauvaises pratiques ou incidents graves liés aux droits de l'homme Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne Intégration dans l'analyse des controverses et le processus d'engagement
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour violation des lois anti-corruption	<ul style="list-style-type: none"> Exclusion des entreprises concernées par la violation des lois anti-corruption Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le gestionnaire financier filtre les entreprises dans lesquelles le fond investit au regard de leur respect des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le gestionnaire financier examine en permanence les antécédents des entreprises et leurs actualités pour identifier les controverses importantes. L'implication des entreprises et les mesures correctives sont prises en compte. Les risques de violation potentielle peuvent être surveillés dans le cadre du dialogue engagé avec l'entreprise afin d'obtenir une garantie supplémentaire. Les entreprises que le Gestionnaire financier estime être en violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont reconnues comme causant un préjudice important et, par conséquent, ne sont plus éligibles. Au cours de la période de référence, tous les investissements ont donc été considérés comme respectueux des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Cet indicateur fait l'objet d'une surveillance systématique par notre prestataire externe. Une veille permanente des controverses est également mise en place et la Direction et l'équipe de Recherche se réunissent régulièrement. Toute violation grave et répétée des principes directeurs de l'OCDE entraînera l'exclusion de notre univers d'investissement. La surveillance des univers d'investissement de Mirova se concentre plus particulièrement sur les controverses. L'objectif est de détecter la présence de violations du Pacte des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE.

Le plan d'action visant à traiter une controverse dépendra de la gravité de l'affaire ainsi que des mesures correctives déjà annoncées par l'entreprise. Les actions comprennent :

- Le dialogue individuel direct,
- L'exercice des droits de vote,
- Le dialogue collaboratif,
- Le désinvestissement.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs de PAI sont intégrés dans l'analyse de durabilité et les résultats font partie du test DNSH. Comme décrit plus haut, le résultat du test DNSH est une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou de plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive par ailleurs. Les indicateurs de PAI sont donc pris en compte en permanence par ces produits financiers. En 2024, aucune controverse majeure susceptible d'entraîner un désinvestissement du portefeuille n'a été signalée au cours de l'année.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING NV NA EUR	Équipement de production de technologies	7,25	Pays-Bas
SAP SE GY EUR	Logiciels	5,46	Allemagne
HERMES INTERNATIONAL FP EUR	Vêtements et accessoires	4,68	France
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG GY EUR	Services de télécommunications	4,06	Allemagne
IBERDROLA SA SQ EUR	Électricité conventionnelle	4,01	Espagne
SIEMENS AG-REG GY EUR	Valeurs industrielles diversifiées	3,8	Allemagne
AIR LIQUIDE SA FP EUR	Chimie de spécialité	3,37	France
RELX PLC NA EUR	Édition	3,26	Royaume-Uni
ALLIANZ SE-REG GY EUR	Assurance complète	3,19	Allemagne
KBC GROUP NV BB EUR	Banques	2,8	Belgique
MUENCHENER RUECKVER AG-REG GY EUR	Réassurance	2,72	Allemagne

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 02/01/2024 au 31/12/2024.

ESSILORLUXOTTICA FP EUR	Fournitures médicales	2,71	France
SYMRISE AG GY EUR	Produits chimiques : diversifiés	2,54	Allemagne
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN FP EUR	Matériaux de construction : autres	2,47	France
VEOLIA ENVIRONNEMENT FP EUR	Eau	2,46	France

Les pourcentages fournis représentent la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Le pays est le pays du risque, c'est-à-dire le pays dans lequel le titre est domicilié.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds vise à investir uniquement dans des investissements durables au sens de l'article 2(17) du règlement SFDR. Au cours de la période de référence, en moyenne, 98,36 % de l'actif net du Fonds a été aligné sur les objectifs d'investissement durable. Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement (autorisés mais très rarement utilisés).

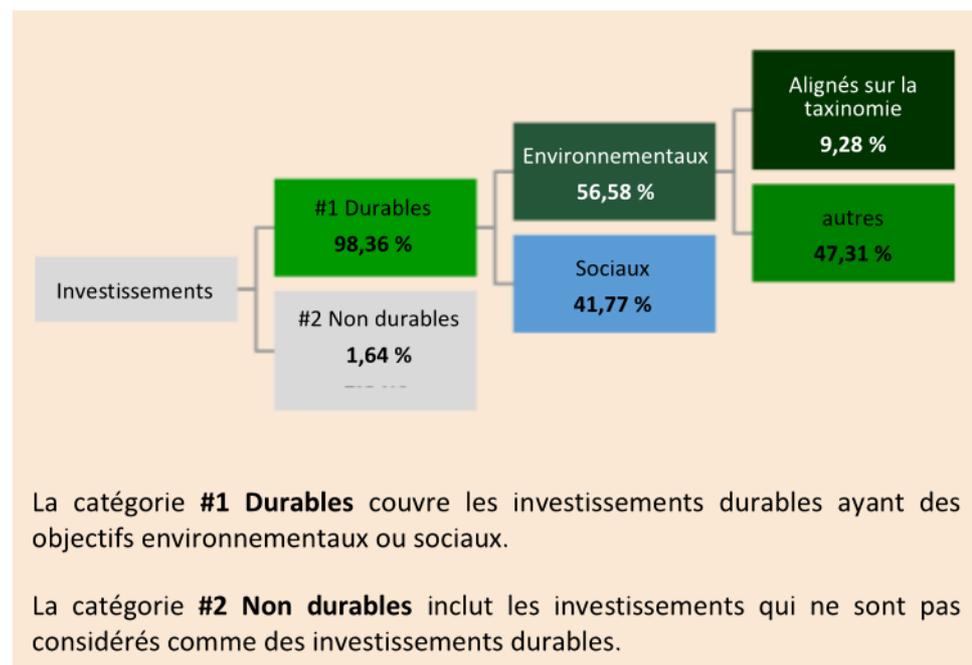
L'**allocation d'actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Remarque : Les chiffres sont le résultat moyen des 4 rapports trimestriels.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses opérationnelles** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

RÉPARTITION SECTORIELLE (%)	Fonds	Indicateur de référence
Technologies de l'information	17,4	13,4
Produits financiers	14,0	20,6
Industrie	14,0	18,7
Services collectifs	13,4	5,6
Matériaux	10,2	4,7
Santé	8,1	7,5
Consommation discrétionnaire	7,6	13,8
Produits de première nécessité	5,8	6,6
Services de communication	4,6	4,6
Energie	-	3,6
Immobilier	-	1,0
OPC	2,1	-
Trésorerie	2,6	-

Nomenclature MSCI

Répartition sectorielle : au 31/12/2024.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En raison de son objectif durable, ce Fonds peut investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxinomie »), à savoir : a) atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique, b) utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines, c) transition vers une économie circulaire, d) prévention et réduction de la pollution, e) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. L'alignement des activités économiques de chaque entreprise sur les objectifs susvisés est identifié et évalué dans la mesure où le Gestionnaire financier dispose de données et où la qualité de ces données est adéquate. Ces données peuvent également provenir d'estimations lorsque certaines informations sont manquantes. Les estimations sont effectuées dans des conditions définies par la réglementation et respectent le principe de prudence. Par conséquent, le pourcentage d'alignement fourni est prudent. Au cours de la période de référence, en moyenne, 9,28 % de l'actif net du Fonds est aligné sur la taxinomie de l'UE.

ERG SPA est un exemple d'entreprise détenue dans le portefeuille 100 % alignée en 2024, sur la base des informations disponibles en février 2024. ERG SpA est spécialisée dans la production et la distribution d'électricité d'origine renouvelable. Suite à la cession des activités hydroélectriques et thermoélectriques, l'entreprise est devenue un *pure player* de l'énergie éolienne et solaire. Le segment éolien exploite des parcs éoliens en Italie, en France, en Allemagne, en Pologne, en Roumanie, en Bulgarie et au Royaume-Uni. Le segment Solaire se concentre sur les centrales photovoltaïques installées en Italie et en France. Au cours des dix dernières années, ERG a mené à bien sa transition, en passant du pétrole en aval à l'exploitation d'actifs de production d'électricité renouvelable, générant ainsi des avantages climatiques substantiels et positifs.

Remarque : les résultats fournis ci-après peuvent légèrement différer du résultat agrégé présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs.

Cet écart s'explique par une différence entre les sources de données : les chiffres présentés ci-dessous reposent sur les estimations des fournisseurs de données (ou sur les données déclarées par l'émetteur et collectées par les fournisseurs de données), tandis que le résultat agrégé présenté dans la représentation graphique de l'allocation des actifs peut reposer (pour certains émetteurs) sur des estimations faites par le Gestionnaire financier.

Veillez noter que les données estimées proviennent soit des fournisseurs de données, soit du gestionnaire financier (uniquement pour les données agrégées dans la représentation graphique de l'allocation des actifs).

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

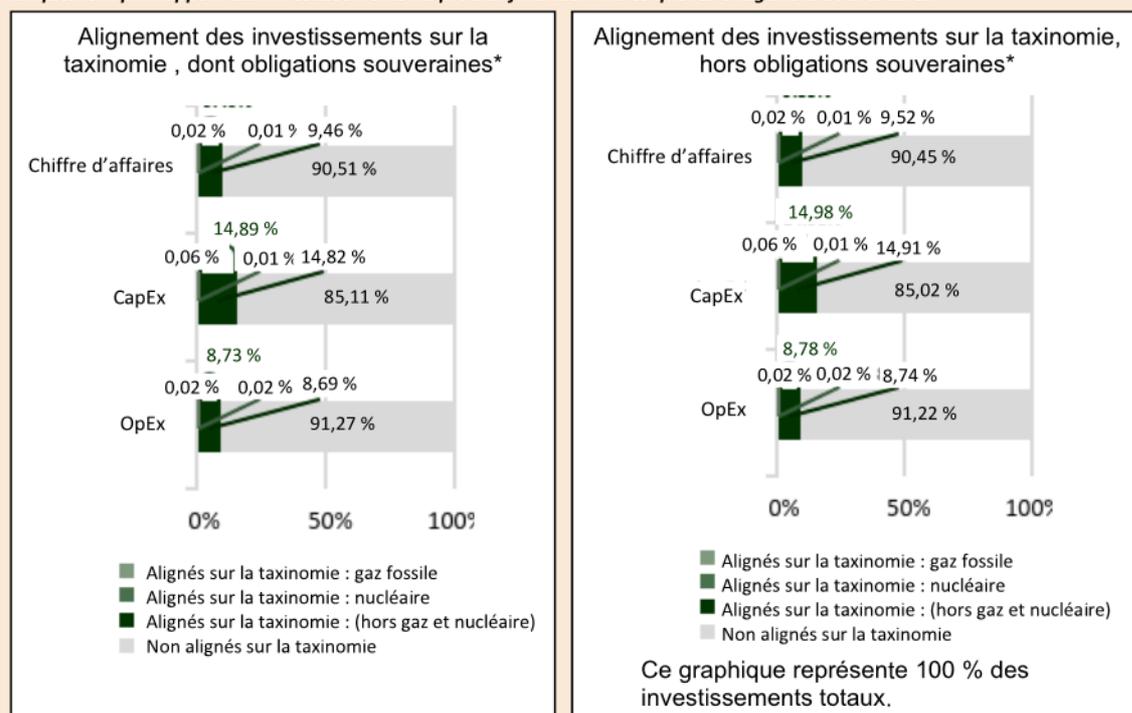
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes était de 3,98 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

En 2024, l'alignement sur la taxinomie de l'UE a augmenté, à 9,28 % par rapport à l'année précédente (7,76 %, soit une différence de +1,52 %), sous l'effet des mouvements et des performances des titres au sein du portefeuille. Plus précisément, l'augmentation de la pondération d'ERG, de Sanofi, de Getlink, d'UCB, d'ASML, de BMW et de Dassault Systèmes dans le portefeuille, des entreprises dont les activités sont alignées sur la taxinomie de l'UE, de 100% à 67%, explique cette progression de l'alignement sur la taxinomie, d'une année sur l'autre.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds a investi 56,58 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental, dont 47,31 % d'investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE. Le cadre d'évaluation du Gestionnaire financier qui mesure l'incidence sur la durabilité identifie certaines activités qui ne sont pas couvertes à ce jour par la taxinomie de l'UE ou qui ne sont pas considérées comme contribuant de manière substantielle aux objectifs environnementaux de la taxinomie. Ce résultat est obtenu en menant une évaluation globale de la durabilité de chaque entreprise dans laquelle le fonds investit, laquelle comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes environnementaux : la stabilité climatique, la biodiversité et l'économie circulaire. Ces thèmes visent à identifier les entreprises dont les activités ou pratiques :

- contribuent au développement d'énergies bas carbone, à l'éco-efficacité, aux transports propres, aux bâtiments verts ou permettent de s'aligner sur une stratégie avancée de décarbonation ; ou
- soutiennent l'utilisation durable des terres, la préservation des sols et la gestion durable de l'eau ou permettent de s'aligner sur une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favorisent la gestion durable des déchets ou le modèle de l'économie circulaire.

Danone SA est un exemple d'entreprise analysée ayant un objectif environnemental, mais non alignée sur la taxinomie de l'UE. L'incidence positive de l'entreprise est portée par une stratégie robuste en matière de changement climatique qui s'appuie sur son engagement ferme à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, ce qui n'est pas pris en compte par la taxinomie de l'UE. À l'horizon 2030, les principaux jalons incluent une réduction de 42 % des émissions industrielles de scope 3 et une réduction de 30,3 % des émissions liées à l'utilisation des sols. Ces objectifs seront atteints grâce au plan d'action pour l'approvisionnement en lait, qui favorise le développement des cultures de couverture, l'amélioration de la gestion du fumier et du troupeau et la réduction de l'empreinte alimentaire. En outre, l'entreprise privilégie l'approvisionnement local en aliments pour animaux au niveau des exploitations, ce qui a déjà permis de réduire les émissions de 3,3 % depuis 2020. Enfin, le plan comprend un objectif de réduction de 47,2 % des émissions de scope 1 et 2 d'ici 2030. L'entreprise s'est fixé un objectif d'approvisionnement de 30 % de ses volumes d'ingrédients clés, tels que le lait frais, le soja, l'avoine et les amandes, provenant d'exploitations agricoles issues de sources agricoles régénératives d'ici 2025.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds a investi 41,77 % dans des entreprises qui contribuent à lutter contre les inégalités ou qui encouragent la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail ou un investissement dans le capital humain ou dans des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux et/ou sociaux et que ces entreprises respectent des pratiques de bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales. Ce résultat est obtenu en menant une évaluation globale de la durabilité de chaque entreprise dans laquelle le fonds investit, laquelle comprend un examen des incidences positives sur trois thèmes sociaux : développement socio-économique, bien-être sanitaire et inclusion de la diversité. Ces thèmes visent à identifier les entreprises dont les activités ou pratiques :

- contribuent à favoriser l'accès à des services de base et durables, à avoir une incidence locale ou à promouvoir de meilleures conditions de travail ;
- soutiennent le développement des soins de santé, l'alimentation saine, l'acquisition de connaissances, l'éducation et la sécurité ; ou
- favorisent la diversité et l'inclusion par le biais de leurs produits et services dédiés ou par le biais de pratiques avancées ciblant les effectifs.

Par exemple, le fonds investit dans UCB, entreprise pharmaceutique axée sur la recherche et plus particulièrement sur l'immunologie (p. ex. arthrite) et la neurologie (p. ex. épilepsie, maladie de Parkinson). Ces activités peuvent être considérées comme fournissant une contribution significative au secteur de la santé et au développement durable. UCB ne s'est pas encore engagée dans des initiatives majeures visant à améliorer l'accès à ses médicaments dans les régions mal desservies.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds a pour objectif d'investir uniquement dans des titres ayant la qualification d'investissement durable. À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou des équivalents de trésorerie ainsi que des instruments dérivés à des fins de gestion du risque de change. En raison du caractère technique et neutre de l'actif, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements et, par conséquent, aucune garantie minimale n'a été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité de dialogue fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable dans laquelle s'inscrit Mirova. La stratégie de dialogue de Mirova vise à surveiller les produits et les pratiques des entreprises d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance, et à mettre tout en œuvre pour les améliorer. Par conséquent, l'une des fonctions essentielles de l'équipe de recherche en durabilité est d'instaurer le dialogue, tant au niveau individuel que collaboratif :

- Dialogue individuel : dialogue en vertu duquel les analystes ESG de Mirova interagissent en personne avec les entreprises pour surveiller la performance et les progrès relatifs aux questions ESG et pour encourager l'amélioration de leurs pratiques en matière de durabilité. Le dialogue individuel a pour double objectif d'assurer des pratiques responsables conformes à nos standards et de promouvoir de meilleures pratiques ESG et d'encourager le développement de solutions qui répondent aux grands enjeux environnementaux et sociaux associés à chaque secteur.
 - Exemple de dialogues initiés par les fonds : Nous avons poursuivi notre dialogue avec Crédit Agricole SA en 2024. L'objectif de ce dialogue, débuté en 2021, est de discuter et d'examiner la méthodologie (mesure, surveillance et engagement à réduire) adoptée pour fixer les objectifs et la vitesse de la trajectoire de décarbonation, de comprendre la mise en œuvre de la stratégie et des politiques sectorielles, de se concentrer sur le périmètre (classes d'actifs, processus et produits, investissements pour compte propre) et de discuter de la stratégie ESG couvrant des questions supplémentaires de durabilité pertinentes pour l'entreprise et le secteur bancaire. Nous nous sommes récemment associés à Shareaction et nous participons à l'initiative « *Raising banking standards* ». Outre les discussions individuelles que nous avons eues avec l'entreprise, Mirova a signé une déclaration des investisseurs appelant la banque à aller plus loin et à cesser de financer directement de nouveaux gisements de pétrole et de gaz afin de démontrer son engagement à lutter contre la crise climatique et à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Cette signature a donné lieu à de nouvelles discussions.
- Dialogue collaboratif : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et représentants de la société civile pour identifier les pratiques sujettes à controverse, encourager une plus grande transparence et exiger, le cas échéant, que les entreprises changent leurs pratiques. En outre, Mirova tire parti de ses droits de vote pour inciter plus encore les entreprises à développer des portefeuilles plus durables et à adopter de meilleures pratiques, en exerçant systématiquement leurs droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance stratégique durable et axée sur les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour faire passer des messages lors du dialogue avant/après vote et pour s'opposer à des résolutions *ad hoc*. Dans la mesure du possible, Mirova peut cosigner ou diriger le dépôt de résolutions d'actionnaires.

Mirova dialogue également avec les régulateurs pour partager sa vision de l'investissement durable, améliorer les normes et réglementations dans le secteur financier, et favoriser l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, notamment les changements législatifs, les normes, les labels et les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

De plus amples informations concernant les priorités en matière de dialogue et la politique de dialogue menée par Mirova sont disponibles sur le site Internet <https://www.mirova.com/en/research/voting-and-engagement>.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Sans objet.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Sans objet.



@@@RA-MTR_FR



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38